

## COMMUNIQUE N°001 /C/MINAC/EN/2025 DU 13 OCT 2025

PORTANT PUBLICATION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/EN/CIPM-MINAC/2025 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE SONORISATION ET D'ENREGISTREMENT A L'ENSEMBLE NATIONAL (PHASE II).

Le Directeur de l'Ensemble National communique :

Par Décret N°001 /D/MINAC/EN/2025 du 13 OCT 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme attributaire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité :

INTITULE	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
Acquisition du matériel de sonorisation et d'enregistrement à l'Ensemble National (Phase II).	ETS TCHAP ET FILS	39 901 050 (trente neuf millions neuf cent un mille cinquante)	30 (Trente) jours

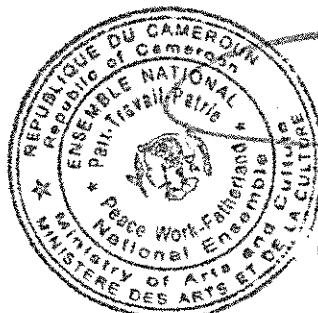
Le mandataire de cet Etablissement est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales /Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance /Service des Marchés pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus, sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

Ampliations :

- \* MINMAP
- \* ARMP
- \* AN
- \* CIPM/MINAC
- \* INTERESSES
- \* ARCHIVES/CHRONO



*Denis Ghislain Etumba Belem*  
 Conseiller Principal de Jeunesse et de l'Animation